



THEATRE UVOL – COMPAGNIE DIDIER DELCROIX

2, Place Louise Michel

95310 SAINT OUEN L'AUMONE

Téléphone / Fax : 01.34.21.85.79

Email : reservations@theatre-uvol.com

Site : www.theatre-uvol.com

PROTCOLE SANITAIRE COVID 19

Mise à jour du 15 septembre 2020

Préambule

Le présent Protocole Sanitaire est susceptible d'évoluer selon les modifications législatives ou le contexte sanitaire. Merci de vérifier sur le site Internet www.theatre-uvol.fr que vous vous référez à la dernière version de ce Protocole.

Ce protocole constitue un socle de recommandations applicables dans les activités de « Formation au Théâtre » de l'association Théâtre Uvol. Il est entendu que sa mise en œuvre effective doit être effectuée en concertation avec les collectivités locales où l'Association opère.

Pour toute question ou information concernant le présent Protocole, un contact dédié a été nommé :
Réfèrent COVID : Amélie Boulnois – reservations@theatre-uvol.com – 01.34.21.85.79

Définitions

L'Association désigne, Théâtre Uvol, Association loi 1901, déclarée sous le numéro W953001552 en date du 06/06/1986.

L'Adhérent désigne, toute personne physique (ou son représentant légal pour les mineurs) ayant adhéré à l'Association et participant ou non aux activités proposées par l'Association.

Le Bénévole désigne, toute personne physique, adhérente ou non à l'Association, qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction de l'Association.

Le Salarié désigne, toute personne physique, adhérente ou non à l'Association, qui effectue une action rémunérée pour le compte de l'Association sans distinction du type de contrat.

L'Intervenant désigne, toute personne physique Salariée de l'Association, qui a la responsabilité d'un Atelier.

Atelier désigne, l'activité de formation au Théâtre sur un jour et un créneau horaire dédié et par extension le groupe d'Adhérents s'y étant inscrit.

Le Spectateur désigne, toute personne physique, adhérente ou non à l'Association, qui assiste à un événement organisé par l'Association.

1. Durée et champs d'application.

Le présent Protocole sanitaire s'appliquera à partir de la date de mise à jour indiquée dans le titre du présent Protocole et sans limitation de durée.

Il s'applique sans restriction à toutes les parties-prenantes de l'Association (Adhérent, Bénévole, Salarié ou Spectateur).

2. Principes Généraux

L'Association s'engage à informer et communiquer à ses Adhérents, Bénévoles, Salariés, toutes les mesures mises en place afin de les protéger dans le contexte sanitaire actuel. Néanmoins, l'Association ne saurait être responsable des comportements individuels qui iraient à l'encontre du présent Protocole. En outre, elle se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne contrevenante sans aucune compensation financière.

L'Association rappelle les Gestes Barrières définis par le Ministère des Solidarités et de la Santé :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Rester à plus d'un mètre les uns des autres
- Porter un masque dans les lieux clos ou quand la distance d'un mètre ne peut être respectée

3. Préparation des Ateliers

L'Association s'engage à limiter le nombre d'Adhérents dans chaque Atelier à 14 personnes afin de favoriser le respect de la distanciation physique et de respecter le métrage minimum par Adhérent (4m²).

L'Association vérifiera avec la Collectivité Locale la préparation des locaux recevant ses Ateliers (fréquence de nettoyage, nombre maximum de personnes dans les locaux, présence des affichages réglementaires COVID 19 - à minima, rappel des gestes barrières).

L'Association fournira à chaque Intervenant un kit sanitaire COVID 19 comprenant :

- Gel HydroAlcoolique
- Masques
- Papier essuie-tout
- Spray désinfectant virucide
- Feuilles d'émargement (Exemple en Annexe 1)
- Exemplaies des « Conseils sanitaires pour la pratique du Théâtre en Atelier » (Annexe 2)

En outre, l'Association s'engage à informer et former chaque Salarié Intervenant à propos du présent Protocole.

4. Accueil des Ateliers

L'Association s'engage à faire parvenir en amont du premier Atelier les « Conseils sanitaires pour la pratique du Théâtre en Atelier » (Annexe 2) qui sera également annexée au Règlement Intérieur des Ateliers.

Conseils sanitaires « AVANT ATELIER »

L'Association demande à chaque Adhérent de vérifier sa température et son état de santé avant de se rendre à l'Atelier. Si l'Adhérent présente une fièvre supérieure ou égale à 38° ou un symptôme de la maladie COVID 19, il ne doit pas se rendre à l'Atelier et prévenir l'Association en contactant soit son Intervenant, soit le Référent COVID de l'Association.

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les zones d'attente
- Distanciation physique d'1m minimum entre chaque individu (hors cellule familiale)
- Eviter les contacts physique (embrassades, serrage de mains...)

Pour le premier Atelier : l'Intervenant s'assure que chaque Adhérent inscrit à l'Atelier a bien pris connaissance des « Conseils sanitaires pour la pratique du Théâtre en Atelier » (Annexe 2), rappelle les gestes barrière et la mise à disposition du présent Protocole sur simple demande.

A chaque début d'Atelier, l'Intervenant procède à la désinfection des mains des Adhérents, vérifie que chaque Adhérent porte un masque puis répertorie les Adhérents présents sur une feuille de présence Atelier trimestrielle (Annexe 1).

Dans le cas des Ateliers « enfants », les parents sont invités à attendre à distance l'accueil et la sortie de leur(s) enfant(s). Le Port du masque leur est vivement recommandé en extérieur et est obligatoire en intérieur.

Le masque est à la charge de l'Adhérent, en cas d'oubli l'Intervenant pourra remettre un masque en dépannage à l'Adhérent que celui-ci devra remplacer lors de l'Atelier suivant.

5. Déroulement de l'Atelier

Dans le déroulement de l'Atelier il convient de distinguer 2 temps : la pratique théâtrale et l'observation.

L'Observation : Pendant ce temps, les gestes barrières sont à respecter scrupuleusement par chaque participant. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et la distanciation physique fortement recommandée.

La Pratique Théâtrale : Le port du masque n'est pas compatible avec la pratique théâtrale. La distanciation physique est donc le geste barrière à privilégier pendant la pratique théâtrale.

L'Intervenant prendra soin à éviter les exercices favorisant des contacts physiques.

Conseils sanitaires « PRATIQUE DU THEATRE »

L'Association conseille à chaque Adhérent d'emporter le kit sanitaire suivant à son Atelier :

- Masque de remplacement
- Gel Hydroalcoolique pour désinfecter ses mains régulièrement
- Matériel individuel (stylo, texte...)
- Petit sac pour conserver son/ses masques

Chaque Adhérent de plus de 11 ans devra obligatoirement porter le masque pendant les temps d'Observation. Pendant la Pratique théâtrale, chaque Adhérent sera vigilant à maintenir une distanciation physique, le port du masque n'étant pas possible.

L'Association déconseille aux personnes dites « à risque » face à la maladie COVID-19 de s'inscrire dans un Atelier sauf Atelier spécifique (Atelier Sénior, par exemple) pendant lequel la vigilance sur le choix des exercices sera accrue.

6. Gestion des cas positifs à la COVID-19

Dans le cas où un Adhérent, Salarié, Bénévole ou Spectateur serait testé positif à la maladie COVID 19, il s'engage à informer l'Association.

Tout en respectant l'anonymat, l'Association s'engage alors à prévenir sous 24h les « personnes contact ».

Le cas échéant, l'Atelier concerné par le cas positif COVID-19 cessera ses activités pendant les 7 jours recommandés par le Conseil Scientifique Français. L'Association ou l'Intervenant informera de la reprise de l'Atelier les autres Adhérents concernés.

Dans la mesure du possible, les heures non effectuées pendant ces 7 jours seront reportées mais ne pourront donner lieu à compensation financière.

Pour plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



La Présidente
Cynthia COMMON